

du PLUi	Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151-7 du C.U.)
Actions ponctuelles	
éments du paysage (arbre isolé) (art L151-19 du C.U.)	 Activité économique
éments du paysage (mare) (art L151-19 du C.U.)	 Activité économique et commerciale
éments du paysage (patrimoine bâti) (art L151-19 du C.U.)	 Equipement
éments remarquables (art L151-19 du C.U.)	 Habitat
Actions linéaires	
éments du paysage (art L151-23 du C.U.)	Fond de plan
aire commerciale (art L151-16 du C.U.)	Réseau routier
emin (art L151-38 du C.U.)	 Autoroute
	 Réseau principal
	 Réseau secondaire
Actions surfaciques	
ace boisé classé (art L113-1 du C.U.)	Cours d'eau
placement réservé (art L151-41 du C.U.)	 Permanents
aces verts d'intérêt écologique (Élément du paysage) L151-23 du C.U.)	 Intermittents
emble bâti d'intérêt (art L151-19 du C.U.)	 Limites communales
in (art L151-23 du C.U.)	 Limites cadastrales
erge de recul de 75m autour de la D673 [lot Barrière]	 Bâtiments
teur avec limitation de la constructibilité ou l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques R151-31 du C.U.)	 Surfaces en eau
iment susceptible de changer de destination L151-11 du C.U.)	
es humides (Espaces remarquables) (art L151-23 du C.U.)	
teur d'implantation des bâtiments des STECAL L151-13 du C.U.)	

Liste des emplacements réservés

Libellé	Numéro	Bénéficiaire	Surface en m²
Centre d'installation des renouvelables	ra1	Commune de Rans	4599,40

Liste du patrimoine vernaculaires

libellé
avoir
alvaire

